



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Mars 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023/14

Objet : FRAIS PARTICIPATION – SORTIE ANNUELLE DES SENIORS

Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO – Maire

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire faisant valoir que la future sortie annuelle des seniors aura lieu au mois de juin (si toutes les conditions sont requises) et aura pour thème « L' Armada de ROUEN », Les inscriptions seront ouvertes aux personnes de 65 ans et + (65 ans acquis au 1^{er} janvier 2023). Comme déjà précisé l'an dernier, en raison d'un trop grand nombre de désistements de dernière minute lors des précédentes sorties mais aussi des frais engagés auprès des prestataires sans compter sur l'état de la conjoncture actuelle, l'obligation de revoir les modalités de réservations s'impose. Pour cela, Il est donc proposé une participation financière passant de 10 € à 15€ par personne afin de réserver la sortie des intéressés ; participation à déposer en même temps que la réservation. Cette participation ne sera pas remboursable (sauf annulation à l'initiative de la ville).

Les frais engagés par personne s'établiraient alors comme suit :

- Bus : 18.50 € + Journée « Armada ROUEN » : 69.50 €, soit un total de 88.00 €
- Part du participant : 15.00 €
- Participation ville : 73.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité (21 pour et 1 abstention),

- **DECIDE** de la participation financière par personne à valeur de 15€ ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour mettre en application la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 04/04/2023
Publié le : 04/04/2023
Exécutoire le : 04/04/2023

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD

Directeur Général des Services



Le Maire,

Silvio BIELLO